



PRÉSENTATION DU MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BAPE – PPAW2

400 P ☒ NP ☐ DM52.1
Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-
Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW
2 inc.

6211-24-101

Présenté par Alexandre Michel

Le 12 août 2026

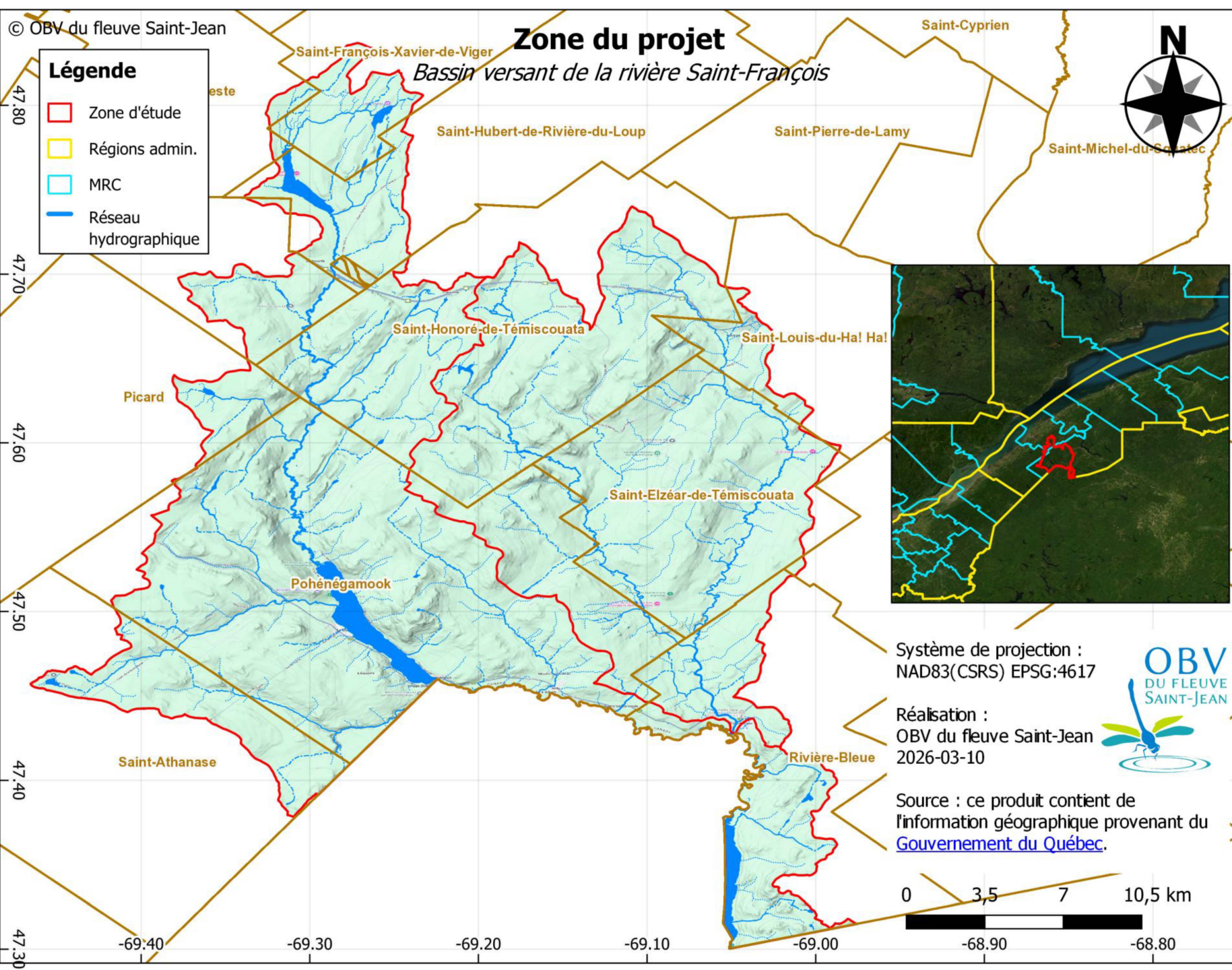


Zone du projet

Bassin versant de la rivière Saint-François

Légende

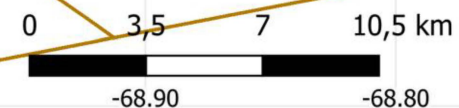
- Zone d'étude
- Régions admin.
- MRC
- Réseau hydrographique



Système de projection :
NAD83(CSRS) EPSG:4617

Réalisation :
OBV du fleuve Saint-Jean
2026-03-10

Source : ce produit contient de
l'information géographique provenant du
[Gouvernement du Québec](#).



PORTRAIT DES PROJETS ÉOLIENS SUR NOTRE TERRITOIRE

DES CENTAINES D'ÉOLIENNES DANS ET AUTOUR DE NOTRE ZONE DE GESTION

- Près de 300 éoliennes en service, en construction ou à l'évaluation.
- S'y ajoutent les zones Wocawson, Wetsok et Packington, ainsi que l'Axe Appalaches
- Présentement, chaque projet est évalué séparément, mais les effets, eux, se cumulent

Dans son rapport sur le projet éolien de la Madawaska, en 2025, la commission du BAPE constatait justement que l'absence de vue d'ensemble du développement éolien au Bas-Saint-Laurent « empêche une évaluation adéquate de leurs effets cumulatifs » (BAPE, 2025).

Nous joignons notre voix à cette recommandation, partagée également par nos partenaires, en demandant que la ressource en eau y soit intégrée.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET RECOMMANDATIONS

L'OBVFSJ ne s'oppose pas au projet. Nous reconnaissons la nécessité de la transition énergétique et souhaitons qu'elle se réalise en préservant la ressource en eau et ses usages.

DES OPTIMISATIONS APPORTÉES AVANT L'AUDIENCE

- 6 éoliennes retirées de la configuration initiale, dont 3 pour réduire l'empiètement sur des milieux naturels à haute valeur écologique (corridors écologiques et massifs forestiers d'intérieur)
- Empiètement en milieux humides ramené de 11,2 à 9,0 ha
- Tourbières ouvertes entièrement évitées
- Ouverture du promoteur aux mesures d'atténuation suggérées par le milieu

Ces ajustements montrent que le dialogue en amont de l'audience porte ses fruits.

LA VOIRIE, UN DES PRINCIPAUX VECTEURS D'IMPACT SUR LE RÉSEAU HYDRIQUE

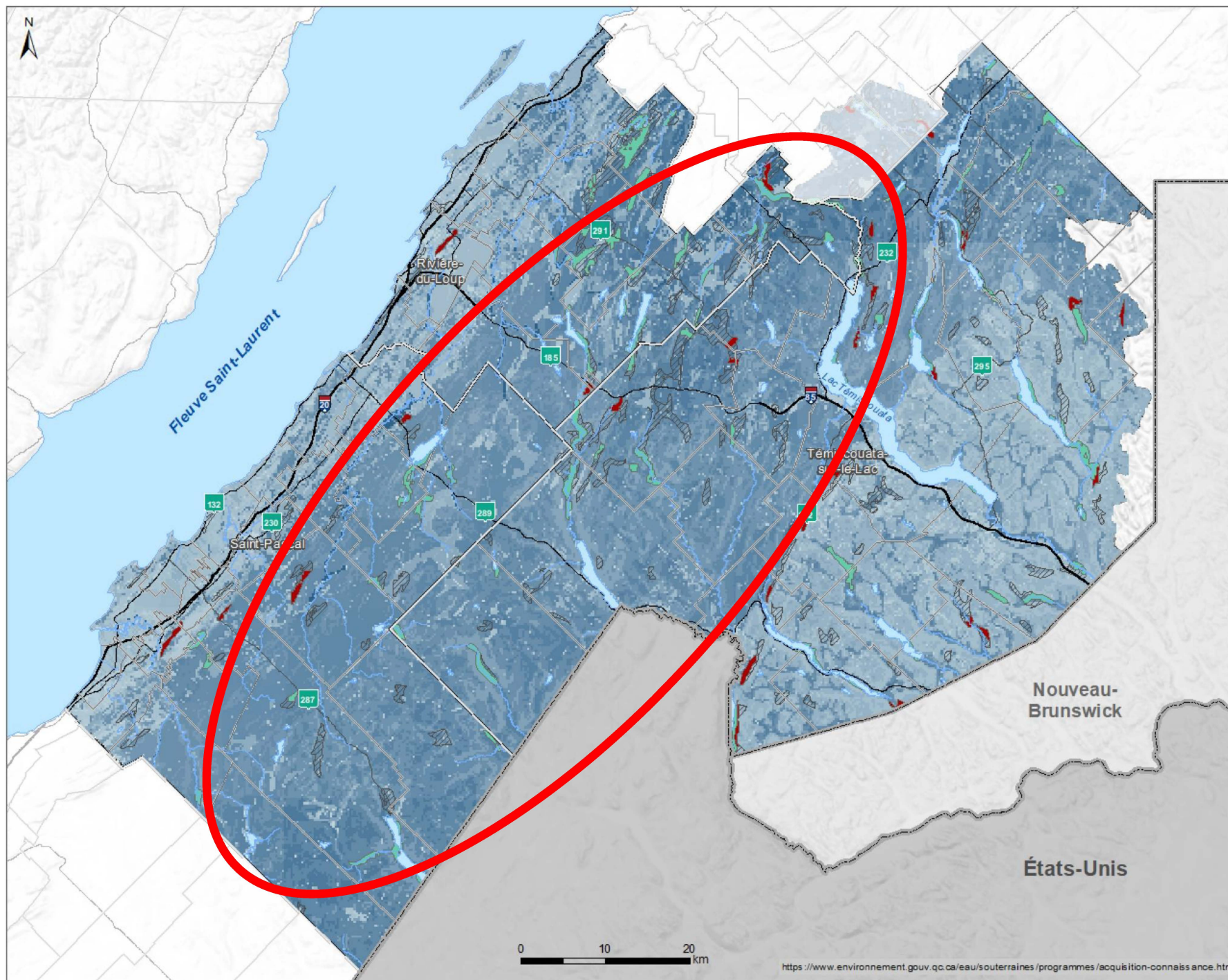
- 344 ha de déboisement, 133 km de chemins et 80 traverses de cours d'eau
- La majeure partie porte sur des infrastructures existantes : 102 des 133 km et 73 des 80 traverses seront améliorés plutôt que construits
- Cette mise à niveau constitue souvent un gain réel par rapport à d'anciennes infrastructures, notamment pour la libre circulation de la faune aquatique
- Les réfections génèrent toutefois des sédiments, et la règle des 100 m entre un ponceau et une frayère ne vise que les traverses neuves sur chemins neufs, soit 7 des 80 ouvrages
- C'est l'étendue du réseau, plus que le nombre d'ouvrages, qui gouverne l'apport de sédiments fins, un effet qui peut persister 5 à 40 ans et s'accumuler vers l'aval (Bérubé et al., 2010)

Porter cette distance à 200 m pour les nouvelles traverses et renforcer le contrôle des sédiments lors des réfections en amont d'une frayère (Dubé, 2006).

LE PROJET S'IMPLANTE SUR UNE DES PRINCIPALES ZONES DE RECHARGE EN EAU SOUTERRAINE DU TERRITOIRE

- Sur les plateaux appalachiens, l'aquifère est à nappe libre, sous un till mince et discontinu (Tommi-Morin et al., 2022)
- L'étude d'impact n'a pas retenu les eaux souterraines parmi ses composantes analysées, les travaux étant limités à quelques mètres sous la surface
- Or, ces quelques mètres correspondent parfois à l'épaisseur même de la protection naturelle de la nappe, que le dynamitage peut réduire (INSPQ, 2024)
- L'initiateur prévoit un inventaire des puits voisins et une analyse de leur qualité avant les travaux, ce que nous accueillons favorablement

Poursuivre ce suivi pendant la construction et l'exploitation, et en déposer les résultats auprès des acteurs de l'eau du territoire.



LIVRABLE 27

**Zones de recharge
et de résurgence**

Type de résurgence

- Diffus
- Bris de pente piézométrique
- Lien hydraulique

Recharge annuelle

500 mm/an

0 mm/an

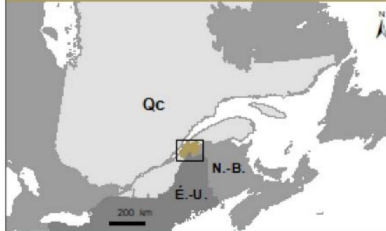
Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route locale

Limites administratives

- Municipalité
- MRC

Localisation



Réalisation

L'ATTEINTE AUX MILIEUX HUMIDES NE SE MESURE PAS QU'EN SUPERFICIE

- Un chemin et ses fossés peuvent aussi drainer les milieux humides voisins, la moitié de cet effet se manifestant à moins de 20 m du fossé (Ågren et al., 2024)
- Un milieu humide asséché perd ses fonctions même s'il n'est pas remblayé
- Ces fonctions dépendent d'un écoulement lent et diffus, qu'un milieu créé ailleurs ne rétablit pas automatiquement
- Les petits milieux de tête de bassin comptent davantage que leur superficie ne le laisse croire, et leur perte se répercute en aval (Cheng et Basu, 2017)

L'OBVFSJ a déjà contribué au plan de compensation en identifiant des milieux humides dégradés pouvant être restaurés à proximité de la zone d'étude. Nous privilégions la restauration dans le même sous-bassin, en visant la reprise des fonctions.

L'ANALYSE DES EFFETS CUMULATIFS NE RETIENT PAS LES COMPOSANTES HYDRIQUES

- Elle porte sur quatre composantes : le déboisement et la modification d'habitats, les retombées économiques, le climat sonore et le paysage.
- Or les enjeux hydriques ne se mesurent qu'une fois additionnés : sédimentation, recharge en eau souterraine, débits de pointe et atteinte aux milieux humides
- Notre zone se trouve en tête d'un bassin partagé avec le Nouveau-Brunswick et le Maine
- Le Québec s'est engagé à consulter le Nouveau-Brunswick avant d'autoriser un projet pouvant affecter significativement son environnement (Gouvernement du Québec, 2001)

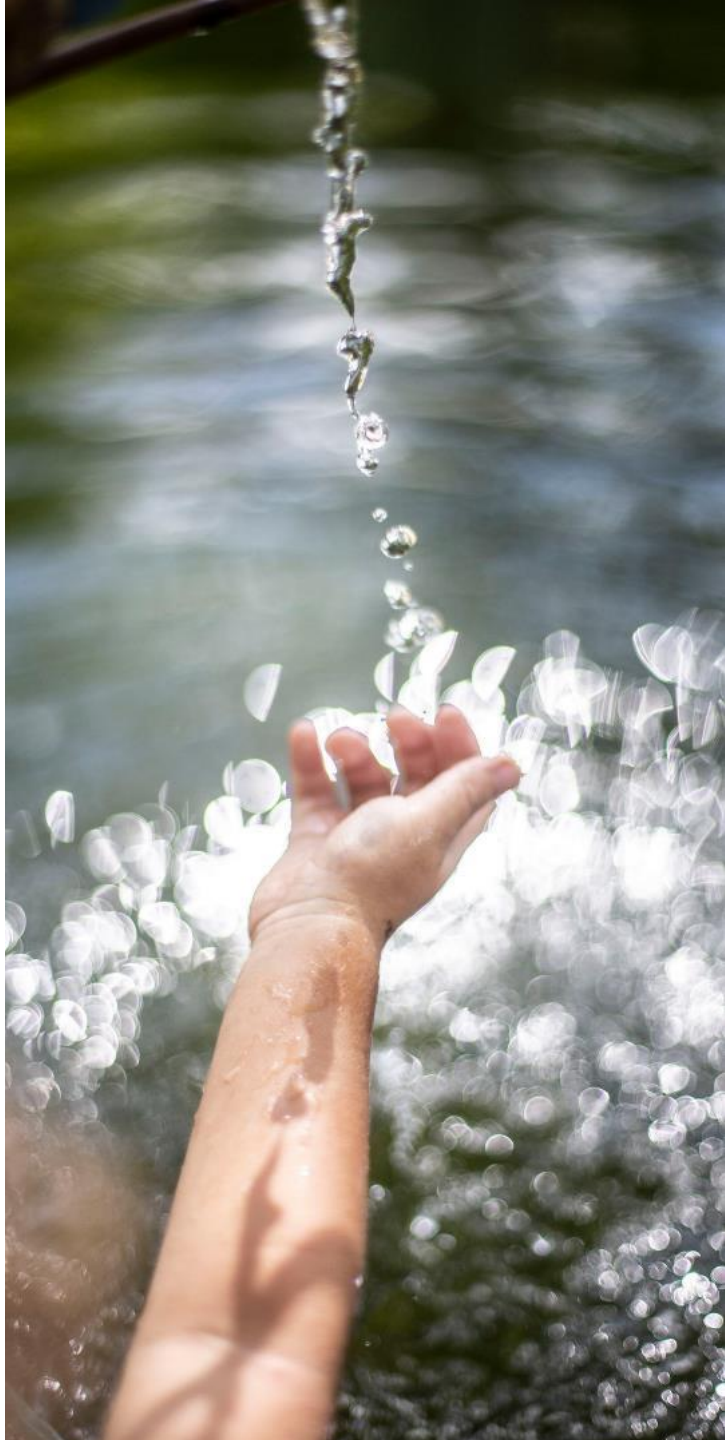
L'étude d'impact mentionne le Nouveau-Brunswick cinq fois, aucune ne concernant les effets hydrologiques en aval.

LA PRÉCAUTION : DOCUMENTER PLUTÔT QUE PRÉSUMER

- Nos recommandations suivent un même ordre : éviter d'abord, réduire ensuite, puis documenter/suivre ce qui subsiste et restaurer ce qui a été touché
- La plupart portent donc sur ce que l'on ne sait pas encore du site, dans un secteur où les connaissances demeurent fragmentaires
- Les données produites profiteraient durablement à l'ensemble des acteurs du territoire

Les connaissances demeurent limitées, mais une absence de démonstration ne constitue pas une démonstration d'absence. La plupart de ces recommandations valent d'ailleurs au-delà du présent projet.

Le détail des recommandations figure au chapitre 3 du mémoire.



MERCI
DES QUESTIONS?

DIAPOSITIVE D'APPOINT

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET EFFICACITÉ DES MESURES

- Végétalisation des talus : environ 22 % de réduction de l'érosion
- Seuils de pierre et enrochement : 42 à 43 %
- Augmentation de la fréquence des déviations d'écoulement : 69 %, soit la mesure la plus efficace (Shellberg et al., 2026)
- Méthode du tiers inférieur : réduction de 60 à 90 % par rapport au curage traditionnel, à condition que l'équipement soit adapté à la largeur du fossé (Monast Robineau et al., 2007 ; L'Hoir et al., 2025)
- L'article 68 du RADF prévoit déjà la dérivation des eaux vers des zones végétalisées situées à plus de 20 m d'un milieu à protéger

L'étude indique que les mesures du RADF seront appliquées, sans préciser la méthode d'entretien retenue.

DIAPOSITIVE D'APPOINT

DÉBITS DE POINTE ET AIRE ÉQUIVALENTE DE COUPE

- Au-delà de 50 % de récolte dans un bassin versant, l'augmentation du débit de plein bord modifie significativement la morphologie des cours d'eau (Guillemette et al., 2005)
- Ces mêmes travaux relèvent que la forte réponse observée tenait au raccordement des sentiers de débardage et des fossés au cours d'eau
- Appliquée à une unité d'aménagement de plus de 100 km², l'AÉC ne peut techniquement pas franchir ce seuil. L'échelle d'applicabilité a donc un impact sur le résultat (Jutras, 2012)
- Le dépassement devient possible dans les petits bassins abritant les frayères d'omble de fontaine, où la méthode n'est presque jamais appliquée (Jutras, 2012)
- L'étude recense huit zones inondables dans la zone d'étude, sans les relier aux modifications du drainage

Présenter les calculs d'AÉC à l'échelle des sous-bassins touchés, en y intégrant l'effet résiduel des coupes antérieures.

DIAPOSITIVE D'APPOINT

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- C'est l'expansion du réseau routier, dès les années 1960, qui a permis au roseau commun de gagner l'intérieur des terres (OBVFSJ, 2024)
- Six espèces floristiques exotiques envahissantes ont été détectées dans la zone d'étude, dont la berce spondyle, qui ne comptait qu'une seule colonie recensée dans le bassin
- Le nettoyage de la machinerie est prévu à l'entrée du chantier, mais pas entre les secteurs de travaux
- La traçabilité des sols excavés est jugée quasi impossible en conditions réelles de chantier, et l'inscription des exigences dans les devis demeure le mécanisme le plus fiable (OBVMR, 2026)

Caractériser avant toute perturbation du sol, inscrire les exigences aux devis et faire valider le plan par l'Entente sectorielle du Bas-Saint-Laurent.

DIAPOSITIVE D'APPOINT

CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET EAU

- Le réseau hydrique structure certains déplacements fauniques : les bandes riveraines boisées offrent couvert, accès à l'eau et refuge thermique
- Les corridors fauniques coïncident souvent avec les têtes de bassin, logés dans les mêmes reliefs accidentés et boisés
- À peine 3 % des travaux sur la connectivité du paysage traitent conjointement de la faune et de l'hydrologie (DeFries et al., 2023)
- L'étude situe la zone dans des corridors nord-sud reliant le lac Pohénégamook, le parc national du Lac-Témiscouata et la réserve faunique Duchénier
- L'empreinte résiduelle dans les corridors demeure de 144,9 ha (volume 4)

Maintenir un couvert forestier continu de part et d'autre des cours d'eau traversés, et évaluer la connectivité résiduelle à l'échelle régionale plutôt que projet par projet.